

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 13 JUIN 2017**

- **Début de séance : 19H30**
- **Secrétaire : B. FAVARO**
- **Présents : B. ADAM, D. DOUYLLIEZ, Cl. DUPONT, Ch. DORLODOT, B. FAVARO, Ch. BULAT, S. MARELLE, F. BON, D. DUQUENNE**
- **Ph. LOISEAU a donné procuration à D. DOUYLLIEZ**
- **Excusée : S. BLAREAU**

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2017**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 mai 2017.

### **Approbation de l'ordre du jour**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'ordre du jour.

### **Subvention trottoirs**

Au Quesne-au-Leu, projet de boucher les fossés sur 110 m. avec pose de buses (création d'un trottoir).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention « Aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales » proposée par le département du Nord et autorise la signature d'une convention entre la Commune et le Département, fixant les modalités de réalisation et d'entretien des ouvrages.

L'arrêt de bus du Giron fera l'objet d'un aménagement par le Département afin de renforcer la sécurité des usagers.

### **Elaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

Conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, les communes doivent disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La sous-préfecture met à disposition de la commune une plaquette d'élaboration qui reprend les éléments indispensables dans la conception du PCS.

Réunion prévue le 23 juin 2017.

### **Répartition des amendes de police**

Il est prévu de réaliser un ralentisseur financé par les amendes de police.

### **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Les récentes évolutions législatives (Loi GRENELLE, loi ALUR) ont conforté le PLUi comme l'outil de planification le plus adapté à la mise en œuvre d'un projet politique d'aménagement et d'environnement, avec une vision globale et durable.

Enjeu n°1 : Valoriser les ressources du territoire et préserver le cadre de vie.

Enjeu n°2 : Aménager le territoire de manière raisonnée en préservant les espaces naturels et agricoles.

Enjeu n°3 : Mettre en place une stratégie territoriale conciliant l'habitat, les déplacements et les zones d'activités.

L'élaboration du PLUi de la communauté de communes du pays de Mormal doit être mise en perspective avec les dispositions du SCoT (Sambre Avesnois).

### **Dématérialisation des bulletins de paie**

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

### **Questions diverses**

- Les conseiller municipaux devront impérativement se réunir le vendredi 30 juin afin de désigner les délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.
- Retour des microcoupures d'électricité dans la route de la Longueville.

*Fin de séance : 20h25*